

MAIRIE DE

SORANS - LES - BREUREY

téléphone/fax : 03 84 91 73 38

MEL : mairie.soranslesbreurey@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 juin 2022 à 20 h 00 – Séance ordinaire

Présents : Mesdames PARIS-BAULARD Joëlle, Messieurs ADAM Mathieu, ARNOULD Jean Marie, BOURGEOIS Stéphane, CHAVY Jacques, DEMOULIN Guy, FRANCOIS Eric, MAIRE Sébastien, MARCHAL Jacques.

Absents excusés : Madame DEBUIRE Frédérique, PREZIOSA Elisabeth.

Monsieur CHAVY Jacques est désigné secrétaire.

Date de la convocation : 03 juin 2022.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 mai 2022 :

Le Maire donne lecture du projet de compte-rendu du conseil municipal du 12 mai 2022 et, en l'absence de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal pour ajouter un sujet à l'ordre du jour concernant une offre d'acquisition de matériel informatique reconditionné par le biais de la Préfecture de Haute-Saône. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à ajouter ce point à l'ordre du jour du Conseil.

1. Rénovation énergétique de la Mairie : Subvention EFFILOGIS :

Monsieur le Maire précise que le projet peut prétendre bénéficier d'une subvention Effilogis « Tertiaire » auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (à hauteur de 30 % des travaux HT dédiés aux économies d'énergie et avec application d'un plafond d'aide de 100 000,00 €)

Il présente le tableau de financement ci-dessous incluant Effilogis Tertiaire et propose au Conseil de valider le montage d'un dossier.

1	Terrassement VRD	26 641,00	5 328,20	31 969,20		
2,1	Démolitions	18 789,75	3 757,95	22 547,70		
2,2	Gros Oeuvre	62 900,25	12 580,05	75 480,30		
3	Traitement de façades	56642,00	11 328,40	67 970,40		
4	Charpente, couverture zinguerie	50 030,00	10 006,00	60 036,00		
5	Menuiseries extérieures BSO	105 830,00	21 166,00	126 996,00		
6	Métallerie	3 487,00	697,40	4 184,40		
7,1	Menuiseries intérieures bois	36 600,71	7 320,14	43 920,85		
7,2	Agencements	11 811,29	2 362,26	14 173,55		
8	Plâtre Plafonds Isolation Peinture	66 625,00	13 325,00	79 950,00		
9	Revêtements de sol Faience	33 405,00	6 681,00	40086,00		
10	Plomberie Sanitaire	23987,00	4 797,40	28 784,40		
11	Chauffage bois VMC	89 770,00	17 954,00	107 724,00		
12	Electricité	56 505,00	11 301,00	67 806,00		
13	Désamiantage Déplombage	23 700,00	4 740,00	28 440,00		
	Montant travaux selon Appel Offres	666 724,00	133344,80	800068,80		
	Maîtrise d'œuvre	88 505,00	17 701,00	106 206,00		
	Bureaux de Contrôles	23 908,00	4 781,60	28 689,60		
	Coût estimatif de la partie conception	116 013,00	22 482,60	138 495,60		
	COUT ESTIMATIF GLOBAL	782 737,00	155 827,40	938 564,40		

LEADER sur MEDIATHEQUE			76 187,30
DETR	base de calcul : 491 431.43 € x 35 % =		172 001,00
SIED 70	Appel à projets de 100 000,00 € + Chaufferie biomasse		116 614,00
Conseil Départemental	Aide sur équipements PMR		9 800,00
Effilogis	Aide « Tertiaire »		100 000,00
	Total des subventions demandées		474 602,30
Remboursement FCTVA	16,404 % du total TTC (938 564,40 €)		153 962,10
Emprunts bancaires	300 000,00€ sur 20 ans et 10 000,00 € sur 15 ans		310 000,00
	Coût total de l'opération TTC		938 564,40

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Sorans Lès Breurey, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter une demande de subvention EFFILOGIS auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, demande au Maire d'instruire le dossier en conséquence et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

2. Recensement de la population INSEE 2023

Le Maire indique que l'INSEE a programmé la prochaine édition du recensement de la population communale entre le 19 janvier et le 18 février 2023. Le Maire indique qu'au niveau des actions préliminaires à réaliser, il convient de désigner rapidement un coordinateur communal chargé d'assurer la préparation puis la réalisation de la collecte de données, ainsi qu'un agent recenseur (avant l'automne). A ce titre, il propose dans un premier temps au Conseil de valider la candidature de Madame Yvette DERAY pour assurer la mission de coordination communale et d'entamer une réflexion au sujet du choix de l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Sorans Lès Breurey, à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Yvette DERAY pour assurer la mission de coordinateur communal pour la réalisation des opérations de recensement de la population communale prévue entre le 19 janvier et le 18 février 2023 pour le compte de l'INSEE, autorise le Maire à prendre un arrêté municipal confirmant cette décision et à signer tous les documents nécessaires.

3 . Protection incendie :

3a. Maison Forte :

Le Maire précise que, conformément à la décision prise par le Conseil le 28 avril 2022 par la délibération n°3, il a demandé et obtenu un avis favorable du SDIS70 pour l'instauration d'un puisage dans l'étang privé sis à côté de la Maison Forte. Il indique également qu'avant de proposer une convention de puisage au propriétaire de l'étang, il a demandé à l'Entreprise DEMOULIN-FEDY de Marloz d'établir un devis de travaux à prévoir pour respecter les prescriptions du SDIS 70.

Il présente un tableau comparant les deux formules possibles et invite le Conseil à formuler son choix définitif pour ce projet.

Réserve souple	Coût HT	TVA	Coût TTC	Puisage dans l'étang	Coût HT	TVA	Coût TTC
Fourniture pose	19 540,00	3 708,00	23 448,00	Chemin/ poteau/Raccordement	9 565,00	1 913,00	11 478,00
				Vente 70 m ² estimés à 3 €/m ²	210,00	42,00	252,00
				Frais d'acte estimés à environ	400,00	80,00	480,00
				Prévoir Convention de puisage			
Coût total hors subventions	19 540,00	3 708,00	23 448,00	Coût total hors subventions	10 175,00	2 035,00	12 210,00
Subventions DETR & CD70 : 19 540,00 € x 65 % =			12 701,00	Subventions DETR & CD70 : 4 470,00 € x 65 % =			2 905,50
Remboursement FCTVA : 23 448,00 x 16,404 % =			3 846,41	Remboursement FCTVA : 12 210,00 x 16,404 % =			2 002,92
Reste à charge pour la commune :			6 900,59	Reste à charge pour la commune :			7 302,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Sorans Lès Breurey, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le projet de fourniture et pose d'une réserve souple à proximité de la Maison Forte,
- Valide le devis proposé par l'Entreprise DEMOULIN de Marloz concernant la fourniture et mise en place d'une réserve incendie de 120 m³ derrière le hangar situé à l'entrée de la propriété pour un montant global de 19 540,00 € HT, soit 23 448,00 € TTC, et l'autorise à le signer,
- Valide le plan de financement présenté ci-dessus,
- demande au Maire d'effectuer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de la Préfecture de Haute-Saône et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à cet effet,
- S'engage à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités,
- et autorise le Maire à signer tous les documents pour la bonne réalisation de cette opération.

3b. Protection incendie secteur de They :

La protection incendie du secteur de They, actuellement assurée par le biais d'une réserve souple d'une capacité de 50m³, s'avère insuffisante pour protéger de façon performante les édifices présents (fermes, église, résidences, ..). En revanche, la ferme bio de They possède un étang privé dont la capacité en eau permettrait, le cas échéant, d'assurer le complément idéal pour combattre un incendie.

Aussi, le Maire propose de réaliser une convention de puisage avec le propriétaire de cet étang afin que ce point d'aspiration puisse être intégré officiellement au Plan de Défense Incendie communal ; à charge pour la commune de participer aux frais pouvant être occasionnés par exemple pour assurer la sécurité du site. Le Maire fait lecture d'un projet de convention et sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Sorans Lès Breurey, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la possibilité d'intégration de l'étang de la ferme bio de They dans le Plan de Défense Incendie Communal,
- Approuve le projet de convention de puisage en partenariat avec la ferme bio de They représentée par Monsieur Michel DEVILLAIRS tel que détaillé par le Maire et l'autorise à le signer, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cet acte,
- Demande également que cette convention soit transmise en préfecture pour le contrôle de sa légalité puis aux services du SDIS 70.

4. Offre d'acquisition de matériel informatique reconditionné :

Dans le cadre du programme national d'inclusion numérique, la Préfecture de Haute-Saône présente un dispositif porté par l'ANCT visant à proposer l'acquisition de matériel informatique reconditionné aux collectivités de moins de 3500 habitants. Le Maire indique que la commune peut, en se positionnant avant le 20 juin 2022, porter sa candidature afin d'obtenir des PC fixes au prix unitaire de 500 € HT maximum et des tablettes pour la somme de 200.00 € HT maximum tout en bénéficiant à cette occasion d'aides à hauteur de 80 % du HT.

Il précise qu'adhérer à cette offre permettrait de bénéficier d'équipements nécessaires pour la future Médiathèque ; sachant que par ailleurs un projet est à l'étude au profit des personnes souhaitant se familiariser ou se perfectionner avec l'informatique.

Il présente un devis d'acquisition de 3 PC fixes & 3 Tablettes, le plan de financement à prévoir et propose au Conseil de valider cet investissement.

	Coût unitaire maximum HT	Nombre	Coût total Maximum HT	TVA	Coût maximum TTC
PC Fixe	500.00 €	3	1 500.00 €	300.00 €	1 800.00 €
Tablette	200.00 €	3	600.00 €	120.00 €	720.00 €
		6	2 100.00 €	420.00 €	2 520.00 €
Subvention à hauteur de 80 % du HT : 2 100.00 € x 80 % =					- 1 680.00 €
FCTVA : 2 520.00 € x 16.404% =					- 413.38 €
Reste à charge pour la commune :					426.62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Sorans Lès Breurey, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le projet d'acquisition de matériel informatique en vue d'équiper la future Médiathèque et d'assurer par ailleurs des formations d'aide à la pratique du numérique, soit trois PC fixes et 3 Tablettes pour un total maximum HT de 2 100.00 €, soit 2 520.00 € TTC maximum,
- Demande au Maire d'adresser un dossier de candidature auprès du service concerné, de formuler les demandes d'aides possibles pour cet investissement, et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet acte.

5 Questions diverses :

A- Changement de nom de rues sur les secteurs de Breurey et They :

Le Maire précise que des habitants lui ont signalé un dysfonctionnement fréquent lié à la dénomination de deux rues, à savoir des confusions entre la Route de They à Breurey et la Route de Sorans à They, précisant que cela engendre des perturbations dans la vie quotidienne. Il suggère que de nouveaux noms soient attribués à ces rues afin de clarifier la situation et propose au Conseil de les déterminer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le projet de renommer les voies Route de They à Breurey et Route de Sorans à They,
- Décide que la voie dénommée « Route de They » à Breurey se nommera dorénavant « Rue de l'ancienne Forge »,
- Décide que la voie dénommée « Route de Sorans » à They se nommera dorénavant « Rue de l'Eglise »,

- Demande au Maire de prendre les dispositions nécessaires afin de procéder à ces modifications, y compris toute la publicité à prévoir en pareil cas,
- demande au Maire de réaliser la révision du tableau de classement de la voirie communale afin de prendre en compte ces nouvelles appellations,
- et l'autorise à signer tous les documents afférents à ces décisions.

B - Repas de village : modalités pratiques :

L'organisation du repas de village est étudiée sachant qu'il convient notamment d'obtenir avant le 20 juin les réponses des habitants afin de pouvoir confirmer les commandes aux fournisseurs en respectant les délais.

C - Repas des anciens :

Le repas des aînés, adopté dès mi 2020 mais qui n'a pu avoir lieu pour les raisons sanitaires, aura lieu le **samedi 26 novembre 2022**.

Les personnes intéressées seront prochainement informées par courrier pour optimiser l'organisation de cette manifestation conviviale.

D- Association Présence verte :

Le Maire présente le programme « Présence Verte » visant à assurer une prévention des risques chez nos aînés et explique que les municipalités peuvent apporter une aide à la mise en place de ce système (prise en charge des 31.00 € de frais d'installation) .

Il précise qu'après étude portant sur les familles de la commune susceptibles d'adhérer à ce système, une prise en charge par la commune de ce coût d'installation représenterait un investissement de 1 000.00 € (sur la base de 30 adhésions). Il indique également que l'abonnement mensuel de 24.90 € peut être ramené à 12.45 € après réduction ou crédit d'impôt de 50 % (sous réserve de l'évolution des dispositions fiscales).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer au dispositif proposé par l'Association « Présence verte » visant à assurer une protection aux aînés de la commune, décide de prendre en charge le coût de mise en place du dispositif s'élevant à 31.00 € par installation et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

E - ADMR :

Le Maire indique qu'une participation d'un membre du Conseil municipal au Conseil d'Administration de l'ADMR de Rioz est possible et invite les élus à réfléchir à cette proposition.

F - Commission de contrôle des listes électorales : Proposition de suppléants

Suite au sujet abordé en séance ordinaire du 12 mai 2022 concernant la possibilité de suppléances au sein de la Commission de contrôle des listes électorales, le Maire propose de désigner des suppléants pouvant siéger dans cette commission en cas d'impossibilité des deux titulaires représentant respectivement le Préfet de la Haute-Saône et le Président du Tribunal Judiciaire de Vesoul. Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose deux personnes et demande au Maire de transmettre leurs candidatures après leur accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Sorans Lès Breurey, le 9 juin 2022

Le Maire

Jacques MARCHAL

